

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 12 octobre 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOLE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claude HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Jean-Pierre GIORGI - Mireille BENEDETTI représentée par Didier KHELFA - Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par

Nathalie LEFEBVRE - Jean-Louis CANAL représenté par Georges CRISTIANI - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Mathilde CHABOCHE représentée par Hervé MENCHON - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Robert DAGORNE représenté par Régis MARTIN - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE représenté par Eléonore BEZ - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Jean-Pascal GOURNES représenté par Vincent LANGUILLE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie JOISSAINS représentée par Sylvaine DI CARO - Philippe LEANDRI représenté par Olivier FREGEAC - Pierre LEMERY représenté par Dona RICHARD - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Vincent GOYET - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Isabelle ROVARINO représentée par Daniel AMAR - Michèle RUBIROLA représentée par Sophie CAMARD - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Pierre SERRUS représenté par Christian AMIRATY - Etienne TABBAGH représenté par Anne MEILHAC - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Yves WIGT représenté par Jean-François CORNO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Stéphanie FERNANDEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Gérard BRAMOULLE - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Eric MERY - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Monique SLISSA - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Aicha SIF représentée à 14h24 par Jean-Marc SIGNES - Jean-Marc COPPOLA représenté à 14h45 par Pierre HUGUET - Lisette NARDUCCI représentée à 15h15 par Joël CANICAVE - Marcel TOUATI représenté à 15h14 par Nathalie TESSIER - Gérard AZIBI représenté à 15h30 par Laure ROVERA - Richard MALLIE représenté à 15h43 par Amapola VENTRON - Martine CESARI représentée à 16h12 par Romain BUCHAUD - Julie ARIAS représentée à 16h14 par Yannick GUERIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée à 16h15 par Olivier GUIROU - Nicole JOULIA représentée à 16h40 par Claudie MORA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Isabelle SAVON à 14h30 - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h05 - Anne MEILHAC à 15h35 - Françoise TERME à 15h51 - Vincent KORNPROBST à 15h56 - Perrine PRIGENT à 15h56 - Henri PONS à 16h08 - Gérard GAZAY à 16h08 - Sébastien JIBRAYEL à 16h10 - Marie BATOUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h13 - Nathalie LEFEBVRE à 16h13 - Lyece CHOULAK à 16h14 - Nassera BENMARNIA à 16h14 - Roger GUICHARD à 16h15 - Laurent BELSOLA à 16h15 - David GALTIER à 16h18 - Georges ROSSO à 16h25 - Didier REAULT à 16h30 - Jacky GERARD à 16h30 - Eric GARCIN à 16h39 - Samia GHALI à 16h40 - Cédric JOUVE à 16h41 - Doudja BOUKRINE à 16h50 - Jean-Marc SIGNES à 16h51.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**MOB-016-14790/23/CM**

**■ Modification unilatérale de contrats de délégation de service public pour l'exploitation des parkings métropolitains concédés et modification des grilles tarifaires des parcs en régie d'Istres et d'Aix-en-Provence pendant les fêtes de fin d'année 2023**

**70048**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence exerce la compétence « réalisation et gestion des aires et parcs de stationnement ». A ce titre, elle gère les parkings de Marseille, Aix-en-Provence, La Ciotat, Cassis, Salon-de-Provence et Istres dans le cadre de contrats de délégation de service public, ou en régie.

Les commerces des centres-villes des communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence souffrent d'une diminution de fréquentation. Or, la période des fêtes de fin d'année est un moment propice à la relance de l'activité économique.

Aussi, dans le cadre de ses compétences « Stationnement » et « Développement économique » la Métropole a décidé d'accompagner cette période de fêtes de fin d'année et plus globalement l'activité des centres-villes, en offrant des heures de gratuité de stationnement au sein de certains parkings métropolitains concédés et situés au sein des centres-villes.

Il s'agit d'une décision unilatérale qui s'appliquera comme suit :

- Pour les parkings de Marseille, La Ciotat, Cassis, Aix-en-Provence et le parc du 8 mai 1945 à Aubagne : deux heures de stationnement gratuit par jour et par véhicule, sur la plage horaire de 10h à 19h, les samedis et dimanches 9, 10 et 16, 17, 23 et 24 décembre 2023 ;
- Pour les parkings de Salon-de-Provence : stationnement gratuit de 10h à 19h, les samedis et dimanches 2, 3, 9, 10, 16, 17, 23 et 24 décembre 2023 ;
- Pour les parkings en régie d'Istres : stationnement gratuit de 10h à 19h les samedis et dimanches 9, 10, 16, 17, 23 et 24 décembre 2023.

A l'issue de la période, les délégataires transmettront un état récapitulatif des pertes de recettes constatées sur les créneaux susvisés en vue de leur compensation financière par la Métropole.

Merci de saisir le rapport

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020

portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

- La délibération n° FBPA 002-12908/22/CM du 15 décembre 2022 relative à la définition de l'intérêt métropolitain inhérent à la compétence « aires et parcs de stationnement » ;
- Le contrat de délégation de service public n°91/342 (parkings Castellane et Préfecture (Marseille) - Indigo) ;
- Le contrat de délégation de service public n°91/343 (parkings De Gaulle et Jaurès (Marseille) - Indigo) ;
- Le contrat de délégation de service public n°91/354 (parkings Baret, Monthyon, Cours Julien, Gambetta et Corderie) - Qpark) ;
- Le contrat de délégation de service public n°19/04 (parking Estienne d'Orves (Marseille) – Indigo) ;
- Le contrat de délégation de service public n°Z202107 (parkings République et Phocéens (Marseille) - Indigo) ;
- Le contrat de délégation de service public n°Z202101 (parking Vieux-Port Hôtel de Ville (Marseille) - QPark) ;
- Le contrat de délégation de service public n°Z202106 (parkings Les Docks et Espercieux (Marseille) - QPark) ;
- Le contrat de délégation de service public n°09/149 (parking Vieux-Port MUCEM (Marseille) - Indigo) ;
- Le contrat de délégation de service public n°2015/160 (parkings Verdun (La Ciotat) – SAGS) ;
- Le contrat de délégation de service public n°06/123 (parkings Centre et Vieux Port (La Ciotat) – Indigo) ;
- Le contrat de délégation de service public n°14/026 (parkings Mimosas, Viguerie et enclos Daudet, Madie, Bestouan (Cassis) – Effia Stationnement) ;
- Le contrat de délégation de service public du 03/07/1991 (parkings l'Empéri et Portail Coucou (Salon de Provence) – Indigo) ;
- Le contrat de délégation de service public du 01/01/2002 (parkings Centre Ancien, Beaumont, Potiers, et 8 mai 1945 (Aubagne) – QPark) ;
- Régie métropole parkings d'Istres (Arnavaux, Victor Hugo, Les Carmes) ;
- La Régie métropolitaine des parkings d'Aix-en-Provence : Bellegarde, Carnot, Cardeurs, Signoret, Pasteur, Méjanès et Mignet ;
- Le contrat de délégation de service public du 24/10/2003 (parking Rotonde (Aix-en-Provence) – Semepa).

### **Où le rapport ci-dessus**

### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Que les centres-villes connaissent une baisse de fréquentation récurrente de leurs commerces ;
- Que dans le cadre de ses compétences « Parcs de Stationnement » et « Développement Economique », la Métropole souhaite accompagner l'activité commerciale en offrant des heures gratuites de stationnement au sein des parkings métropolitains lors de certains week-ends de décembre ;

- Que cette décision concerne les parkings concédés à la société INDIGO (Parkings Castellane, Charles de Gaulle, Jean Jaurès, République, Phocéens, Préfecture, Vieux-Port MUCEM, Estienne d'Orves (Marseille), Centre et Vieux Port (La Ciotat), Empéri et Portail Coucou (Salon)) ; à la société QPARK (Parkings Monthyon, Baret, Vieux-Port Hôtel de Ville, Cours Julien, Gambetta, Corderie, Les Docks, Espercieux (Marseille)) ; 8 mai 1945 à Aubagne, à la société SAGS (parking Verdun à La Ciotat) ; à la société EFFIA Stationnement (parkings Mimosas, Viguerie, Daudet, Madie et Bestouan (Cassis)) ; à la SEMEPA (parking de la Rotonde à Aix-en-Provence) ; à la Régie des parkings métropolitains d'Aix-en-Provence (parkings Bellegarde, Carnot, Pasteur, Mignet, Cardeurs, Signoret, Méjanes), les parcs en régie d'Istres (Arnavaux, Victor Hugo et les Carnes) ;
- Que la Métropole procédera à la compensation de la perte de recettes constatée dans chaque parc ;
- Que cette modification des contrats de délégation de service public est prise unilatéralement par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour motif d'intérêt général.

## **Délibère**

### **Article 1 :**

Est approuvée la mise en place de deux heures de gratuité du stationnement sur la plage horaire de 10h à 19h au sein des parkings sis à :

- Marseille, Cassis, La Ciotat, Aix-en-Provence et Aubagne, les samedis et dimanches 9, 10, 16, 17, 23 et 24 décembre 2023 ;

Ces heures de stationnement gratuit complètent les grilles tarifaires actuellement en vigueur.

### **Article 2 :**

Est approuvée la mise en place de la gratuité du stationnement durant la plage horaire de 10h00 à 19h00 au sein des parkings sis à :

- Salon-de-Provence : les samedis et dimanches 2, 3, 9, 10, 16, 17, 23 et 24 décembre 2023 ;
- Istres : les samedis et dimanches 9, 10, 16, 17, 23 et 24 décembre 2023.

Ces heures de stationnement gratuit complètent les grilles tarifaires actuellement en vigueur.

### **Article 3 :**

Cette mesure, décidée unilatéralement par la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour motif d'intérêt général, s'appliquera durant les périodes décrites dans les articles 1 et 2 de la présente, au sein des parkings métropolitains concédés aux Sociétés INDIGO, QPARK, EFFIA, SAGS et SEMEPA et des parcs gérés en régie d'Istres et Aix-en-Provence. Les parkings concernés par cette mesure sont les suivants :

#### **Pour la Société INDIGO :**

- Parkings Castellane et Préfecture à Marseille – DSP n°91/342 ;
- Parkings Charles de Gaulle et Jean Jaurès à Marseille – DSP n°91/343 ;
- Parkings République et Phocéens à Marseille – DSP n°Z202107 ;
- Parking Estienne d'Orves à Marseille – DSP n°19/04 ;
- Parking Vieux-Port Mucem à Marseille – DSP n°09/149 ;
- Parkings Centre et Vieux Port à La Ciotat – DSP n°06/123 ;
- Parkings L'Empéri et Portail Coucou à Salon de Provence – DSP du 03/07/1991.

**Pour la Société QPARK :**

- Parkings Monthyon, Corderie, Gambetta, Cours Julien et Baret à Marseille – DSP n°91/354 ;
- Parking Vieux-Port Hôtel de Ville à Marseille – DSP n°Z202101 ;
- Parkings Les Docks et Espercieux à Marseille – DSP n°Z202106 ;
- Parking du 8 Mai 1945 à Aubagne – DSP du 01/01/2002.

**Pour la Société SAGS :**

- Parking Verdun à La Ciotat, DSP n°2015/160.

**Pour la Société Effia Stationnement :**

- Parkings Viguerie, Mimosas et enclos Daudet, Madie, Bestouan à Cassis, DSP 14/026.

**Pour la SEMEPA :**

- Parking Rotonde à Aix-en-Provence - DSP du 24/10/2003.

**Pour les parkings gérés en régie :**

- Parkings : Bellegarde, Carnot, Pasteur, Mignet, Cardeurs, Signoret, Méjanes à Aix-en-Provence
- Parkings Arnavaux, Victor Hugo et les Carmes à Istres.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires à la compensation de ces gratuités sont inscrits sur le du budget Principal 2023 en section fonctionnement – Sous-Politique C350 – Chapitre 011 – Nature 6288 – Service gestionnaire 820000.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS